



La Ferrière



Renan



Sonvillier



Saint-Imier



Villeret



Cormoret



Courtelary



Cortébert



Corgémont



Sonceboz-Sombeval

Communiqué de presse

Magic Pass reconduit à un prix préférentiel



L'offre proposée par les 10 communes allant de La Ferrière à Sonceboz s'adresse autant aux skieurs aguerris qu'aux débutants qui souhaiteraient se concentrer sur les installations régionales, comme ici aux Bugnens-Savagnières.

Pour sa septième saison, l'abonnement de saison Magic Pass sera valable dans 69 stations de ski et 31 destinations d'été. Les enfants en âge de scolarité des dix communes actionnaires d'Erguël Sports SA peuvent se le procurer dès à présent.

Alors qu'il propose 16 nouvelles destinations dans l'Oberland bernois, le Haut-Valais, le canton de Lucerne et le Nord vaudois, le prix du Magic Pass n'augmente pas cette année. Pour les enfants nés entre 2008 et 2017, il est vendu au prix de 269 francs. Pour rappel, les enfants qui ont moins de 6 ans ne payent pas.

Le Magic Pass, c'est 1'500 km de pistes, 2 glaciers, 20 snowparks, plus de 100 terrasses d'altitude, 2 restaurants tournants, plus de 1'000 km d'itinéraires VTT, des sentiers de randonnée et des panoramas à couper le souffle.





La Ferrière



Renan



Sonvillier



Saint-Imier



Villeret



Cormoret



Courtelary



Cortébert



Corgémond



Sonceboz-Sombeval

Si l'on déduit la subvention de 110 francs proposée dans les communes qui s'étendent de La Ferrière à Sonceboz, les enfants en âge de scolarité peuvent utiliser les remontées mécaniques des destinations partenaires du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024 pour 159 francs. Un prix qui défie toute concurrence !

Offre limitée dans le temps

Il s'agit, néanmoins, de ne pas trop tarder pour acquérir son sésame. L'offre préférentielle à 269 francs est en effet limitée dans le temps.

Attention, il n'est pas possible de souscrire au Magic Pass dans les communes. Il faut passer commande directement sur le site www.magicpass.ch. Vous y trouverez la liste des stations ainsi que quelques informations utiles. Dès leur ouverture estivale respective, il sera également possible de se le procurer aux guichets des stations partenaires.

La somme de 110 francs, uniquement valable pour un Magic Pass acheté jusqu'au vendredi 1^{er} septembre 2023 au plus tard, est par contre remboursée du 1^{er} juin au 24 novembre 2023 par les caisses communales respectives sur présentation de l'abonnement.

Abonnement local maintenu

Pour les écoliers qui souhaiteraient se limiter aux seules installations des Bugnenets-Savagnières, de Tramelan et du Crêt-du-Puy, le partenariat noué avec la société des remontées mécaniques Bugnenets-Savagnières SA permet de proposer un forfait de 6 jours pour le prix de 60 francs ou un forfait de 6 demi-journées pour le prix de 30 francs, valable deux saisons.

En raison du manque de neige durant les deux dernières saisons, la validité des forfaits achetés pour la saison 2021-2022 sera exceptionnellement prolongée d'une année. Le processus de commande de l'abonnement local est lancé dès à présent. Un formulaire sera distribué par le biais des écoles. Il devra être retourné aux communes de domicile jusqu'au 1^{er} septembre 2023. (communiqué)

